



24.02.2017 - 09:00 Uhr

A juste titre: les droits de l'enfant au quotidien dans les Messages aux parents de Pro Juventute

Zurich (ots) -

Pour marquer la ratification de la Convention des droits de l'ONU relative aux droits de l'enfant par la Suisse il y a 20 ans, les droits de l'enfant prennent une place plus importante dans les Messages aux parents de Pro Juventute: les articles rédigés par la fondation Protection de l'enfance Suisse à propos des droits de l'enfant établissent des liens avec la vie de tous les jours des enfants et des familles grâce à des exemples et des explications claires.

Le 24 février 1997, la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). Cette convention est un instrument qui a force obligatoire en matière de droits humains; elle définit les enfants comme des sujets de droit indépendants. La CDE formule des droits humains de caractère général comme le droit à l'éducation et à la santé mais aussi des droits spécifiques en rapport avec la protection, la participation et les soins particuliers dont doivent bénéficier les enfants. Pour les parents, les questions qui se posent sont nombreuses: quelle est l'importance des droits de l'enfant dans le quotidien de leurs enfants? Comment les parents peuvent-ils aider leurs enfants à connaître leurs droits? Quels sont les droits et les obligations des parents et des autres personnes qui s'occupent des enfants?

Les Messages aux parents de Pro Juventute qui accompagnent les parents au cours des six premières années de leur enfant accordent encore davantage de place au thème des droits de l'enfant et à sa portée dans l'éducation, jour après jour.

Les enfants ont des droits - qu'est-ce que cela veut dire pour une famille au quotidien?

A l'occasion du 20e anniversaire de la ratification de la Convention des droits de l'enfant par la Suisse, la fondation Protection de l'enfance Suisse a rédigé six articles à propos des droits de l'enfant pour les Messages aux parents de Pro Juventute. A l'aide d'exemples et d'explications claires, ces articles montrent dans un langage compréhensible les rapports entre les droits de l'enfant et la vie de famille au quotidien. Par exemple le droit à la participation: «Comme elle a envie de quelque chose de sucré, Louise, trois ans, pleurniche à la caisse. Quand sa mère lui dit qu'elle n'achètera pas de sucreries, Louise se jette sur le sol, hurle et donne des coups de pieds dans tous les sens. Sa mère a-t-elle lésé le droit de Louise à la participation? Le droit de participer ne signifie pas que les parents doivent satisfaire tous les vœux de leur enfant. Il signifie que l'on tient compte de l'opinion de l'enfant de manière appropriée, en fonction de son âge et de son degré de maturité.»

Les sujets et les questions suivants sont également abordés dans les Messages aux parents de Pro Juventute:

-L'intérêt supérieur de l'enfant (numéro 3) - Que signifie cette notion difficile à comprendre qui peut être une précieuse ligne de conduite au quotidien?

-L'enfant au sein de sa famille (numéro 7) - Quelle est l'importance de la famille et quels sont les droits et les devoirs des parents?

-Le droit à la vie et au meilleur épanouissement possible (numéro 12) - Comment faut-il comprendre ce droit et comment les parents et les autres personnes qui s'en occupent peuvent-ils encourager l'épanouissement des enfants?

-Protection contre la violence (numéro 17) - Quels sont les différents types de violence à l'encontre des enfants, quels sont les effets de la violence et quels sont les facteurs de protection efficaces?

-Participer aux discussions, aux activités et aux décisions (numéro 20) - Que signifie la participation des enfants? Et quelle forme prend-elle au quotidien avec des nourrissons et des enfants en bas âge?

-Des droits universels (numéro 28) - Quelles sont les différentes formes de discrimination qui peuvent toucher les enfants et à quoi les parents doivent-ils veiller?

Les Messages aux parents de Pro Juventute sont depuis 45 ans un appui important en Suisse pour plus de 60'000 parents par an à la naissance de leur premier enfant. Ils fournissent aux jeunes parents des renseignements pratiques concernant les soins,

l'alimentation, l'éducation, la santé, le développement de l'enfant et les droits de l'enfant et accompagnent les mères et les pères dans le quotidien avec des enfants. Ils existent en français, allemand, italien et anglais. Pour les parents issus d'un contexte migratoires ou les grands-parents ainsi que pour des thèmes particuliers comme l'âge de l'opposition, l'argent et la consommation ou les moyens de concilier famille et vie professionnelle, il existe des Messages spéciaux. Plus de 1'300 communes offrent aux jeunes parents l'abonnement aux Messages aux parents. Ceux qui ne reçoivent pas les Messages aux parents de leur commune peuvent s'y abonner auprès de Pro Juventute à un prix modeste ou commander des numéros particuliers.

<http://shop.projuventute.ch>

Autres informations concernant les droits de l'enfant en Suisse:

<https://www.projuventute.ch/Droits-de-l-enfant.10.0.html?&L=1>

www.protectionenfance.ch/droitsenfant

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été élaborée comme un instrument international des droits de l'homme et est entrée en vigueur en 1989. Elle définit les droits universels relatifs aux enfants de 0 à 18 ans.

La convention relative aux droits de l'enfant comprend des droits universels de l'homme, tels que la liberté de pensée, de conscience et de religion, ou le droit à l'éducation et à la santé. Les enfants sont cependant particulièrement vulnérables et ne peuvent pas faire respecter leurs droits eux-mêmes. Aussi en plus de ces droits universels, la convention relative aux droits de l'enfant leur reconnaît des droits spécifiques: ils ont besoin d'une protection et de soins particuliers, ainsi que des adultes qui leur permettent de participer à toutes les décisions et toutes les questions qui les concernent.

Grâce à cette convention, les enfants sont perçus pour la première fois dans l'histoire comme des acteurs et des personnalités à part entière et cette vision est reprise par la législation, par exemple à l'image du droit suisse de la protection de l'enfant et de l'adulte. Cela est essentiel afin que, d'une part, les parents prennent pleinement conscience de leur devoir d'éducation et que, d'autre part, ils soutiennent les enfants dans l'exercice de leurs droits.

Contact:

Pro Juventute:

Bernhard Bürki, responsable de la communication, téléphone 044 256 77

22, bernhard.buerki@projuventute.ch

Protection de l'enfance Suisse:

Catherine Moser Jenni, Responsable Prévention, téléphone 031 384 29

06, catherine.moser@kinderschutz.ch

Corinne Schmid, collaboratrice scientifique Prévention, téléphone 031

384 29 12, corinne.schmid@kinderschutz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019486/100799391> abgerufen werden.